

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 20 juillet 2018 à 19h30
à la mairie, en salle du Conseil Municipal

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs PORRIN M., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., CHAPUY B.

Absents-excuses : Mr GUILLEMOT C. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr DOSNE P., Mr DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr JOLY A., Mme LEDUC M.

Date de convocation : vendredi 13 juillet 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Vendredi 20 juillet 2018 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population 2019

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population supervisé par l'INSEE aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Pour se faire, il y a lieu de désigner au niveau de la commune, un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Monsieur le maire propose de confier cette mission à la secrétaire de mairie ; Claire COURDIL, qui recevra 20 € pour chaque séance de formation imputés en charges de personnel et frais assimilés et non déduit de la dotation forfaitaire de recensement attribuée. Le conseil accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Le Maire fait également part au conseil de la nécessité de créer, en fin d'année, un emploi d'agent recenseur pour réaliser les opérations du recensement 2019.

Convention d'adhésion au service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain

Pour assurer la continuité de service chaque fois que cela s'avère nécessaire, Monsieur le maire propose au conseil d'adhérer au service facultatif de Missions Temporaires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain. Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG01. Le détail des prestations étant précisé dans la convention.

Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Drom-Ramasse au lieu-dit « sous les bornes »

Dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Drom-Ramasse proposé par la société EDF Energies Nouvelles France, Monsieur le maire remémore au conseil les retombées financières et fiscales attendues. Il rappelle que la réalisation de ce projet est conditionnée à un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie, puis soumet la promesse de bail emphytéotique modifiée dont les membres du conseil ont été destinataires ainsi qu'une note d'information sur le projet, pour étude en amont. Il informe le conseil que la commune de Drom a signé une promesse de bail similaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour que la société EDF EN France étudie la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque sur la parcelle B224 dont la commune de Ramasse est propriétaire, il autorise le Maire à signer tout document afférent au projet dont la promesse de bail et de constitution de servitudes relatives au projet, et autorise la société EDF EN France à emprunter, dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du projet, les chemins ruraux appartenant à la commune et les voies publiques.

Remplacement de la débroussailleuse

Considérant que la débroussailleuse HONDA UMR 435T achetée en 2015 avec moteur porté dans le dos et transmission par flexible n'est pas adaptée à la taille ni à l'expérience du nouvel agent technique, Monsieur le maire propose au conseil, afin de gagner en sécurité et en efficacité, de la remplacer par un modèle SHINDAIWA B450 à transmission rigide, porté sur le côté, idéalement plus adapté à l'entretien des chemins, contre reprise par l'entreprise GARRY pour un montant de 411 € TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Rénovation de la toiture de la Chapelle des Conches

En vue de la conservation du patrimoine communal, Monsieur le maire remémore au conseil la dépense budgétée de 29 000 € pour la rénovation de la toiture de la Chapelle des Conches dont les tuiles en très mauvais état engendrent des infiltrations d'eaux pluviales nécessitant le remplacement à l'identique des tuiles de couverture du toit, de la couverture du clocher et des abat-sons.

Pour se faire, Mr DOSNE expose au conseil un tableau récapitulatif des devis des 5 entreprises consultées.

Monsieur le maire détaille le plan prévisionnel de financement proposé, comprenant des subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil départemental de l'Ain, le Conseil Régional et la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR. L'association des Amis de Notre Dame des Conches se propose également de participer financièrement à la réalisation de cette opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire réaliser ces travaux par les entreprises GALLET pour la réfection de la toiture et des abat-sons pour un montant de 20 423.75 € TTC, et PONCET pour la couverture du clocher en zinc pour un montant de 6 885.60 € TTC.

Ces travaux débuteront début 2019.

➤ Demande de subvention au Conseil Régional

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une subvention représentant jusqu'à 20% du coût des travaux peut être demandée au Conseil Régional. Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide.

➤ Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une subvention représentant jusqu'à 15% du coût des travaux peut également être demandée au Conseil Départemental. Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide.

➤ Demande de subvention à la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une subvention représentant jusqu'à 25% du coût des travaux peut aussi être demandée à l'Etat au titre de la DETR. Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide.

Le conseil autorise le Maire à effectuer toutes démarches et signer tout document afférent à ce projet.

Aménagement de la salle adjacente à celle du four au sous-sol de la salle polyvalente

Afin d'achever les travaux de réhabilitation du sous-sol de la salle polyvalente, notamment la salle adjacente à celle du four, monsieur le Maire soumet au conseil 3 devis pour la création d'un plafond, le placage, la réfection des murs en pierres et la peinture des murs, plafonds et sol, ainsi que le devis de l'entreprise RICHIER pour la dépose et repose de l'électricité, et le devis de l'entreprise SOURIAU SERVICES pour la reprise d'alimentation en eau.

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise CHICHOUX pour les travaux de placage et peintures pour un montant de 4 121.20 € HT, de confier les travaux d'électricité à l'entreprise RICHIER pour un montant de 577.20 € TTC et ceux d'alimentation en eau à l'entreprise SOURIAU SERVICES pour un montant de 223.44 € TTC.

Aménagement des abords du Monument aux Morts

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de stabiliser le sol aux abords du Monument aux Morts, de remplacer 2 pierres de taille dans l'enceinte du Monument aux Morts et de reprendre la chape intérieure de celui-ci. Après présentation par Monsieur le Maire de 2 devis avec pose de béton désactivé, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise JACQUET MACONNERIE pour un montant de 10 854 € TTC.

Aménagement des abords du Jardin du Souvenir

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de stabiliser le sol aux abords du Jardin du Souvenir.

Après présentation par Monsieur le Maire de 2 devis avec pose de béton désactivé, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise JACQUET MACONNERIE pour un montant de 384 € TTC.

ONF : Programme de coupe proposé pour l'année 2019 en forêt communale

Monsieur le maire fait part au conseil du courrier de l'ONF précisant le programme de coupes pour l'année 2019.

Vu le peu d'avancement de l'exploitation de la coupe sur la parcelle n°13, l'ONF propose de reporter l'exploitation de la parcelle n°14 en 2021.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Syndicat des eaux Ain Suran Revermont : Approbation du rapport annuel 2017

Monsieur le maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataires du rapport annuel du Président du Syndicat des eaux AIN SURAN REVERMONT sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017.

Il en dresse une synthèse :

Au 31/12/2017 le syndicat dessert environ 16 381 habitants pour 8311 clients.

Tarifs pour une facture de 120 m³ :

Au 01/01/2017 : eau : 2.22 €/m³ + assainissement : 1.89 €/m³ = 4.11 €/m³

Au 01/01/2018 : eau : 2.26 €/m³ + assainissement : 1.9 €/m³ = 4.16 €/m³

Les différentes analyses microbiologiques et physicochimiques ont été conformes à 100%

Indicateur de performance du réseau : 71.35%

Indice linéaire volume non compté : 5.62 m³/km/jour

Après étude des documents présentés, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

Délégations du Maire

Sans objet.

Compte-rendus des commissions

Conseil d'école du 26/06/18 :

- Départ à la retraite le 6 juillet 2018 d'une institutrice (Mme DARMEDRU).
- Ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2018/2019.
- A la rentrée, le changement des rythmes scolaires est acté, l'école reviendra à 4 jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Syndicat des eaux ASR : 18/06/2018 : CA3B doit reprendre la compétence eau potable pour l'ensemble de son territoire.

A ce jour, 11 maîtres d'ouvrage dont 7 syndicats d'eau et 4 régies, gèrent la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Afin d'harmoniser les pratiques, dans un premier temps, 3 syndicats seront créés pour ensuite évoluer vers un syndicat unique.

Questions diverses

Travaux de voirie :

- Chemin de chez Gagnon : enrochement en cours de réalisation.
- Route des Grand' Cours : enrobé posé de la limite de Drom-Ramasse jusqu'à COMBE A LA BOURE.
- Route de la Fruitière : réfection de la route programmé en août.
- Place du Lavoir : réfection de la bande de roulement en arbitrage avec CA3B. Prévision d'un marquage de circulation au sol.
- Portail du cimetière : ressaut repris.
- Route du Plan de la Croix : réfection faite en bicouche des entrées du ralentisseur.
- Réaménagement de la place de collecte de verres.

Divers :

- L'aire de jeux au village du bas est en cours de réalisation.
- Clôture du dégrilleur : couleur « bois » retenue.
- Détermination dates de pose des illuminations : à minima du 9 décembre au 7 janvier.
- Une réception, pour l'achèvement de l'ensemble des travaux de rénovation de l'église est prévue le 26/08/18, si les différents acteurs sont disponibles.
- Les pierres de taille provenant des diverses restaurations de l'église, stockées dans un entrepôt à Villereversure, doivent être évacuées. Une réutilisation par la commune ayant été exclu par le passé et à ce jour, aucune réutilisation n'étant prévue, elles seront proposées à diverses associations œuvrant dans le domaine de la taille et la conservation du patrimoine.
- Un concert sera donné par l'Ensemble « Aux Quatre Vents » à la Chapelle des Conches le 22/08/2018 à 17h.
- Potentiel éolien de Ramasse : une réunion d'information à destination de la commission travaux a souligné que le potentiel éolien se trouve dans la moyenne basse. De plus, les connections possibles aux réseaux d'électricité se trouvent éloignées : Poncin, Bourg, Cize. Dans l'état actuel, la rentabilité ne pourra se faire que par le regroupement de sites situés sur plusieurs communes environnantes.
- Doléances liées à la présence de terrains privés non entretenus : il est demandé que chaque propriétaire entretienne ses terrains et l'accotement de la voirie longeant ces terrains, ceci dans l'enceinte du village.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du 13 août au 3 septembre 2018.

Néanmoins, sur cette période, une permanence pour les urgences sera assurée par Monsieur le Maire les mardis de 17h à 19h.

La séance est levée à 22h10.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 19 octobre 2018 à 19h30

Affiché le vendredi 27 juillet 2018